

Philippe BOURDEAU\*

**RESUME** L'escalade, longtemps liée à l'alpinisme, s'individualise comme sport autonome. Les contraintes géographiques qui liaient sa pratique aux régions montagneuses s'atténuent progressivement par l'aménagement de sites naturels ou artificiels dans la plupart des régions françaises. La géographie de l'escalade obéit à de nouveaux critères, où le «naturel» tient une place de plus en plus secondaire.

• EQUIPEMENT  
• ESCALADE  
• FRANCE  
• MONTAGNE  
• SPORT

**ABSTRACT** Rock-climbing long associated with mountaineering is gaining independence. The geographical constraints which used to restrict practice to mountainous areas are gradually disappearing thanks to training centres (natural or artificial) planned in most of the French regions. The geography of rock-climbing is then obeying new criteria where «natural» environment is less important.

• EQUIPMENT  
• FRANCE  
• MOUNTAIN  
• ROCK-CLIMBING  
• SPORT

**RESUMEN** La escalada, vinculada durante mucho tiempo al alpinismo, se individualiza como deporte autónomo. Las trabas geográficas que vinculaban su práctica a las regiones montañosas van atenuándose merced al acondicionamiento de sitios naturales o artificiales en la mayor parte de las regiones francesas. La geografía de la escalada obedece a nuevos criterios entre los cuales lo «natural» cada día importa menos.

• DEPORTE  
• EQUIPAMIENTO  
• ESCALADA  
• FRANCIA  
• MONTAÑA

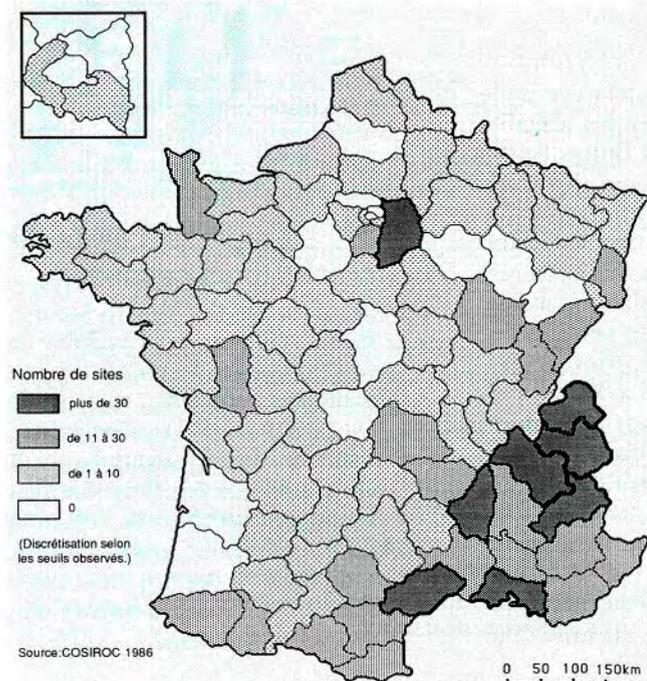
Selon une enquête réalisée en 1985 par l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP) (1), l'escalade se place au 26<sup>e</sup> rang des activités physiques et sportives pratiquées en France, après la plongée sous-marine et avant le canoë-kayak. Pendant de nombreuses années, l'espace de

pratique de cette discipline s'est limité à la périphérie de certaines villes et aux vallées de montagne, ceci à titre quasi exclusif d'entraînement à l'alpinisme. Depuis cinq ans au contraire, l'essor de l'escalade se traduit par une autonomie sportive grandissante vis-à-vis de l'alpinisme, et surtout par un élargissement considérable de son espace de pratique. Ce phénomène ne constitue pas seulement un enjeu sportif, mais présente aussi de nombreuses implications économiques, touristiques, écologiques, juridiques et professionnelles.

D'un point de vue géographique, il s'agit donc d'un vaste champ de recherche (2) dont l'intérêt est renforcé, au-delà d'un questionnement d'ensemble, par une problématique de localisation territoriale des sites et équipements sportifs, qu'ils soient naturels ou artificiels.

Les «sites naturels» d'escalade sont constitués par des sites strictement naturels, comme falaises et chaos, mais également par des sites détournés de leur vocation initiale, comme carrières, fortifications, digues... (3). Près de 900 sont actuellement répertoriés en France à une altitude inférieure à 1600 mètres. Ils font l'objet d'une nomenclature proposée par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et le Comité de Défense des Sites et Rochers d'Escalade (COSIROC). Cette classification est consacrée par l'observation et la gestion des sites et correspond directement aux pratiques sportives; elle distingue trois types de sites définis selon des critères liés aux conditions naturelles, aux conditions d'accès, de sécurité, de documentation et de fréquentation (4):

- les «sites sportifs», autrefois dénommés «écoles d'escalade», représentent 45% du nombre total de sites naturels et satisfont aux impératifs d'équipement, d'entretien et de sécurité imposés par une forte fréquentation.



## 1. Les sites naturels d'escalade

\* Institut de Géographie Alpine, Grenoble.

- les «terrains d'aventure» constituent 38% des sites et s'opposent aux sites sportifs par le caractère variable de leur niveau d'équipement et des conditions de sécurité qui en résultent, ce qui les rend inadaptés à une fréquentation «de masse».
- les «blocs d'escalade» représentent 17% des sites, et sont définis par une faible hauteur, qui rend généralement inutile le recours à un équipement de sécurité.

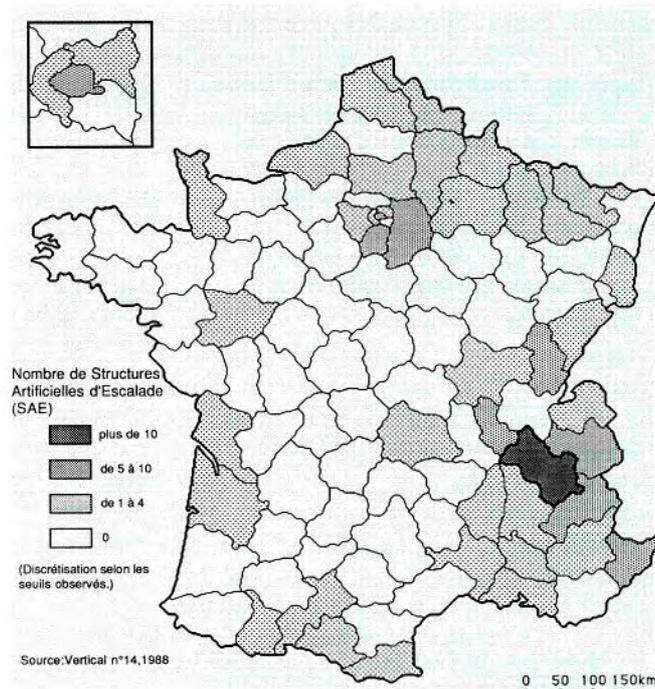
L'implantation départementale des sites naturels d'escalade, toutes catégories confondues (fig. 1), appelle deux remarques principales. La diffusion actuelle des sites concerne l'ensemble du territoire, à l'exception de 11 départements qui en sont totalement dépourvus. On relève toutefois une nette concentration des départements les mieux équipés en sites dans la région parisienne et le Sud-Est.

Les «structures artificielles d'escalade» (SAE), autrefois dénommées «murs d'escalade», ont fait récemment l'objet de nombreuses constructions, leur nombre passant de 25 en 1981 à 124 début 1988 (5). Ce développement constitue une des bases de la «sportivisation» de l'escalade, et satisfait entre autres les besoins liés à la compétition sportive, apparue en 1986, ainsi qu'à la pratique en milieu scolaire.

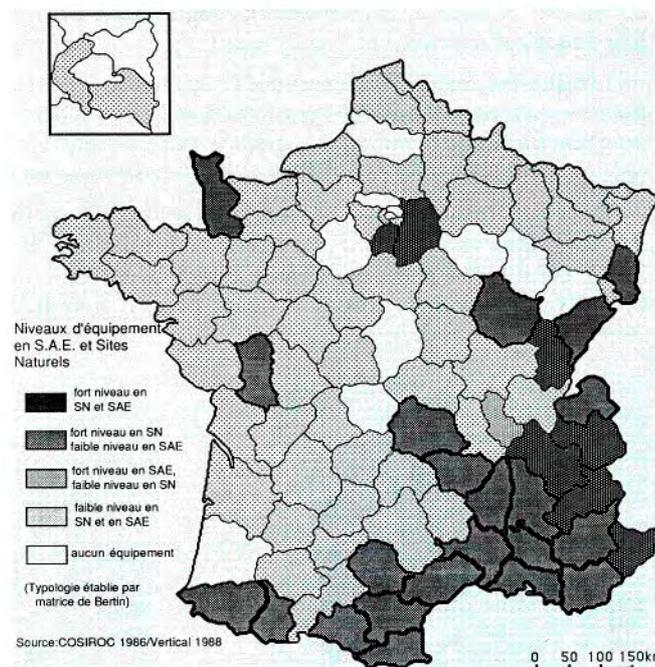
L'implantation départementale des installations ouvertes au public (fig. 2) montre un équipement encore très concentré dans les zones à forte densité de sites naturels, qui constituent des pôles de pratique sportive. Apparaît également un phénomène de compensation d'un «déficit naturel» dans des zones urbaines fortement émettrices de pratiquants, comme les départements de la Gironde, du Rhône et de Paris.

La typologie établie à partir de l'implantation des sites naturels et des structures artificielles d'escalade (fig. 3) permet de faire le point sur le niveau d'équipement départemental et confirme les analyses précédentes. Confrontée dans chaque département à des données portant sur le nombre de pratiquants licenciés à la FFME, cette approche peut, par exemple, contribuer à mieux cerner les besoins réels, et à orienter l'effort d'équipement vers des sites naturels ou des structures artificielles.

Une telle démarche pose le problème de la définition d'une politique d'équipement cohérente, basée sur une logique de besoins sportifs, dont l'acuité se fait d'ores et déjà ressentir sur le terrain. Elle se traduit par la prise en compte de paramètres tels que l'inventaire des «ressources naturelles» en matière de sites, la compensation éventuelle d'un «déficit naturel» par des structures artificielles, ou encore la complémentarité saisonnière entre sites naturels et structures artificielles d'escalade.



## 2. Les structures artificielles d'escalade



## 3. Les niveaux d'équipements

- (1) IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M., 1987, *Les pratiques sportives des Français, usages sportifs du temps libéré*, Paris, INSEP, 2 tomes, 670 p.
- (2) BOURDEAU P., 1988, «La pratique de l'escalade», in: «Produire et commercialiser l'espace touristique», *Dossiers de la Revue de Géographie Alpine*, n°1, Grenoble, pp. 35-44.
- (3) TAUPIN D. et VERDIER J.P., 1987, *Aménagement et équipement d'un site naturel d'escalade*, Paris, FFME/COSIROC, 55p.
- (4) TAUPIN D., 1986, *Guide des écoles d'escalade et autres lieux grimposables de France*, Paris, FFM/COSIROC, 288 p.
- (5) PINGUET A., 1988, «Structures artificielles d'escalade: réglementation et responsabilités», in: *L'escalade et le droit*, Conseil Supérieur des Sports de Montagne/ENSA, Chamonix, 22 p.